

à la place de la quête

Chers paroissiens,

Durant ce 2 ème confinement, nous avons la chance de pouvoir, grâce aux messages quotidiens des prêtres du secteur paroissial, et à la retransmission de la messe le dimanche, vivre spirituellement avec toute la communauté.

La situation nous confronte au problème des revenus de notre paroisse. Plus de quêtes, plus de cérémonies, ... plus de rentrées financières. Et les dépenses, elles, restent en grande partie.

Que pouvons-nous faire pour aider la paroisse ?

Nous pouvons faire **un chèque à l'ordre de la paroisse** (paroisse Notre Dame des Anges) que vous pouvez déposer dans la boîte aux lettres ou envoyer à Paroisse Notre Dame des Anges, 208 rue de Pessac, 33000 Bordeaux, il sera encaissé par le conseil économique directement, la banque étant à nouveau ouverte.

Nous pouvons faire **un virement à l'ordre de la paroisse**

IBAN : FR74 2004 1010 0100 46 52 5 P 02 262

BIC: PSSTFRPPBOR

Association diocésaine de Bordeaux / Paroisse Notre Dame des Anges/208 rue de Pessac 33000 Bordeaux

ou alors, en passant par le site du diocèse:

Vous pouvez dès à présent **faire un don exceptionnel de solidarité pour la paroisse**. Ce don en ligne donne droit à un reçu fiscal (déductible à 66% de vos impôts si vous êtes imposable). Pour cela **cliquez directement vers le formulaire de don suivant** :

<https://bordeaux.catholique.fr/solidarite-paroisses>

Quand vous aurez choisi un « Montant libre », vous verrez apparaître 2 menus déroulants, en dessous des coordonnées. Le second vous permet de choisir l'une des 3 paroisses de notre secteur, parmi les paroisses de Bordeaux.